

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 14-411-1931 fixant les mureraies de certaines- marchandises pour l'année 1931.

n° 14-411-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 février 1931

Numéro JO  
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro  
28 février 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1925. portant refonte générale des droits d'entrée et de sortie à la Côte française des Somalis.

**Vu** le tableau des mercuriales pour 1931 de certaines marchandises, arrêté par la Commission compétente instituée par l'article 3 de l'arrêté un 27 septembre 1924: Sur le rapport du chef du Service des douanes Le Conseil d'administration entendu, dans sa séance du 7 février 1931.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Les valeurs reprises au tableau des mercuriales annexé au présent arrêté serviront de base à la perception des droits ad valorem d'entrée et de sortie aux marchandises qui y sont reprises pendant l'année 1931.

#### Art.2

— Le chef du service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON -Baissac.